

## Préavis municipal N° 15 - 2010

### Budget 2011 de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy - pour l'exercice 2011

Au Conseil communal de et à  
1008 Prilly

Prilly, le 1<sup>er</sup> novembre 2010

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le présent préavis a pour objet l'adoption du budget 2011 de la station d'épuration des eaux usées et de traitement des boues de l'agglomération lausannoise – STEP de Vidy.

La station d'épuration de Vidy (STEP) traite les eaux usées provenant de treize communes. Les modalités de financement de la STEP sont actuellement régies par la Convention intercommunale de 1996, dont nous vous précisons l'article 9 ci-dessous, concernant les comptes et les budgets.

#### **Article 9**

*La Commission approuve, à la majorité des membres présents, le budget, les comptes et la répartition des frais d'entretien et d'exploitation ; elle peut requérir toutes les explications qui lui paraissent nécessaires.*

*Si la Commission refuse leur approbation, elle en communique par écrit les motifs à la commune de Lausanne ; à défaut d'accord, la commune de Lausanne doit requérir la constitution du tribunal arbitral prévu à l'article 12 de la présente convention.*

*Le budget et les comptes sont transmis aux Municipalités des Communes membres. Ils doivent être adoptés par la majorité des Conseils communaux.*

Les membres de la Commission intercommunale de la STEP ont approuvé le budget 2011, qui vous est proposé, dans sa séance du 6 octobre 2010 à l'unanimité des membres présents.

**Conclusions**

Au vu de ce qui précède, La Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Prilly,

- ayant eu connaissance du préavis n°15 - 2010,
- après avoir entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

**d é c i d e**

- d'approuver le budget 2011 de la STEP de Vidy pour l'exercice 2011.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Annexe : budget 2011 de la STEP de Vidy

Délégué de la Municipalité à convoquer : Monsieur Michel Pellegrinelli, Conseiller municipal.

**Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 1<sup>er</sup> novembre 2010.**